

Wintzenheim, le 05 janvier 2026

Le Maire

Aux familles souhaitant inscrire leur enfant à
l'école maternelle de Wintzenheim

Dossier suivi par : Caroline TRASLEGLISE
Service Enfance Jeunesse
Tel : 03.89.27.94.84.
secretariatgeneral@mairie-wintzenheim.fr

Objet : inscription scolaire

Pièces-jointes :

- Fiche de renseignements
- Fiche d'urgence
- Formulaire de consentement RGPD
- Informations école, périscolaire et bus le cas échéant

Madame, Monsieur,

Si vous souhaitez scolariser votre enfant pour l'année scolaire 2026/2027 à l'école maternelle de Wintzenheim, il est nécessaire de procéder à son inscription en mairie.

Pour ce faire, vous trouverez joint à ce courrier des documents à remplir ainsi que des informations relatives à la prochaine rentrée scolaire.

Il faudra également fournir les pièces suivantes :

- La fiche de renseignements ci-jointe dûment complétée,
- La fiche d'urgence ci-jointe dûment complétée,
- Le formulaire de consentement RGPD ci-joint signé,
- 3 photos d'identité de l'enfant,
- La photocopie du livret de famille,
- La photocopie du carnet de vaccination (vaccins à jour),
- Un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois.

L'ensemble du dossier d'inscription sera à retourner à la mairie soit par dépôt directement au secrétariat général, soit par voie postale avant le **31 mars 2026**.

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez joindre Madame Caroline TRASLEGLISE par mail ou par téléphone ou vous rendre en mairie pendant les heures d'ouverture.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Lucette SPINHIRNY
Adjointe déléguée à
l'enfance et la jeunesse



Ville, vignoble et campagne



FICHE DE RENSEIGNEMENTS

À l'attention des familles

À quoi sert cette fiche ?

Les informations qui vous sont demandées sur cette fiche sont importantes pour vos relations avec l'école.

Elles sont indispensables à la directrice ou au directeur de l'école pour :

- vous connaître,
- vous contacter à tout moment, en particulier en cas d'urgence,
- identifier les personnes que vous autorisez à venir chercher l'élève à l'école,
- savoir à quelle adresse peut vous être envoyé un courrier postal ou électronique concernant la scolarité de l'élève.

C'est pourquoi il vous est demandé de remplir cette fiche avec le plus grand soin et de signaler tout changement en cours d'année.

Enfin, ces informations sont également utiles à l'académie et au ministère pour mieux connaître les écoles et améliorer leur fonctionnement.

Mentions relatives à la protection de données personnelles

L'établissement scolaire de votre enfant s'engage à traiter vos données à caractère personnel dans le respect du règlement général (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD) et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les données à caractère personnel collectées via ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique dénommé « Onde », mis en œuvre par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse situé à Paris, au 110 Rue de Grenelle, pour l'exécution d'une mission d'intérêt public au sens du e) du 1 de l'article 6 du RGPD.

L'ensemble des informations relatives au traitement de données à caractère personnel « Onde » figure dans l'arrêté du 25 octobre 2008 portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel relatif au pilotage et à la gestion des élèves de l'enseignement du premier degré.

Le traitement « Onde »

Le traitement de données à caractère personnel dans « Onde » a pour finalités la gestion administrative et pédagogique des élèves du premier degré, la gestion et le pilotage de l'enseignement du premier degré dans les circonscriptions scolaires du premier degré et les inspections d'académie, le contrôle de l'obligation d'instruction prévue à l'article L. 131-1 du code de l'éducation pour les enfants dont la scolarité correspond aux classes de niveaux maternel et primaire, ainsi que le pilotage académique et national. Les informations recueillies sont limitées aux données nécessaires au fonctionnement du traitement, conformément au c) du 1 de l'article 5 du RGPD.

Les données relatives aux élèves sont conservées pour une période ne pouvant excéder le terme de l'année civile suivant la sortie de la scolarité du premier degré. Celles relatives aux représentants légaux, aux personnes en charge de l'élève, à contacter en cas d'urgence ou autorisées à venir chercher l'élève, sont conservées pour une période ne pouvant excéder le terme de l'année civile suivant la cessation du rattachement de ce responsable à l'élève.

Sont destinataires des données dans la limite de leur besoin d'en connaître, le directeur d'école, les inspecteurs de l'éducation nationale chargés de la circonscription, le directeur académique des services de l'éducation nationale du département du siège de l'école, le maire de la commune de résidence de l'élève et les agents municipaux chargés des affaires scolaires désignés par lui uniquement pour les données nécessaires à l'accomplissement de leur mission, le principal du collège d'affectation de l'élève entrant en classe de sixième, les services de la protection maternelle et infantile des conseils départementaux, pour la seule organisation des bilans de santé des élèves de trois à quatre ans, le service statistique ministériel et les agents dûment habilités du service statistique du rectorat siège de l'école, les personnels dûment habilités de l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale en charge de répondre aux demandes des tiers autorisés.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, ou concernant vos enfants, et exercer vos droits d'accès, de rectification et de limitation que vous tenez des articles 15, 16 et 18 du RGPD, sur place, par voie postale ou par voie électronique auprès du directeur d'école, de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription ou du directeur académique des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie.

Il en va de même de l'exercice des droits prévus à l'article 40-1 de la loi n°75-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Le droit d'opposition prévu à l'article 21 du RGPD s'exerce auprès du directeur académique des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie.

Pour toute question concernant le traitement de vos données à caractère personnel, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données du ministère de l'éducation et de la jeunesse :

- à l'adresse électronique suivante : dpd@education.gouv.fr
- via le formulaire de saisine en ligne : <http://www.education.gouv.fr/pid33441/nous-contacter.html#RGPD>
- ou par courrier en s'adressant à :

*Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse
À l'attention du délégué à la protection des données (DPD)
110, rue de Grenelle
75357 Paris Cedex 07*

Si vous estimez, même après avoir introduit une réclamation auprès du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, que vos droits en matière de protection des données à caractère personnel ne sont pas respectés, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Cnil à l'adresse suivante : 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris Cedex 07.

Dans le cadre de l'exercice de vos droits, vous devez justifier de votre identité par tout moyen. En cas de doute sur votre identité, les services chargés du droit d'accès et le délégué à la protection des données se réservent le droit de vous demander les informations supplémentaires qui leur apparaissent nécessaires, y compris la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature.

Codes des professions et des catégories socio-professionnelles (à renseigner ci-contre)

Code *	Libellé
AGRICULTEURS EXPLOITANTS	
10	Agriculteurs exploitants
ARTISANS, COMMERÇANTS ET CHEFS D'ENTREPRISE	
21	Artisans
22	Commerçants et assimilés
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES SUPÉRIEURES	
31	Professions libérales
33	Cadres de la fonction publique
34	Professeurs, professions scientifiques
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise
PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES	
42	Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social
44	Clergé, religieux
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
46	Professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise
47	Techniciens
48	Contremaîtres, agents de maîtrise
EMPLOYÉS	
52	Employés civils et agents de service de la fonction publique
53	Policiers et militaires
54	Employés administratifs d'entreprises
55	Employés de commerce
56	Personnels des services directs aux particuliers

Code *	Libellé
OUVRIERS	
62	Ouvriers qualifiés de type industriel
63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
64	Chauffeurs
65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
67	Ouvriers non qualifiés de type industriel
68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
69	Ouvriers agricoles
RETRAITÉS	
71	Retraités agriculteurs exploitants
72	Retraités artisans, commerçants, chefs entreprise
74	Anciens cadres
75	Anciennes professions intermédiaires
77	Anciens employés
78	Anciens ouvriers
AUTRES PERSONNES SANS ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE	
81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
83	Militaires du contingent
84	Elèves, étudiants
85	Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)
86	Personnes sans activité professionnelle >= 60 ans (sauf retraités)

(*) Code de la profession ou de la catégorie socio-professionnelle à reporter dans la fiche de renseignements

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Année scolaire : Niveau : Classe :

ÉLÈVE

Nom de famille :	Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input checked="" type="checkbox"/>
Nom d'usage :	
Prénom(s) : / / /
Né(e) le : / / Lieu de naissance (commune et département) :	

REPRÉSENTANTS LÉGAUX

Mère <input type="checkbox"/>	Père <input type="checkbox"/>	Tuteur <input type="checkbox"/>	Prénom :
Nom de famille :		Prénom :	
Nom d'usage :			
Profession ou catégorie socio-professionnelle (code) (<i>pour déterminer le code correspondant à votre situation, voir la liste page 2</i>)			
Adresse :			
Code postal : Commune :			
L'élève habite à cette adresse : Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>			
Tél. mobile : Tél. domicile :		Tél. travail :	
Courriel :			
J'accepte de communiquer mon adresse (postale et courriel) aux associations de parents d'élèves : Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>			
Mère <input type="checkbox"/>	Père <input type="checkbox"/>	Tuteur <input type="checkbox"/>	Prénom :
Nom de famille :		Prénom :	
Nom d'usage :			
Profession ou catégorie socio-professionnelle (code) (<i>pour déterminer le code correspondant à votre situation, voir la liste page 2</i>)			
Adresse :			
Code postal : Commune :			
L'élève habite à cette adresse : Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>			
Tél. mobile : Tél. domicile :		Tél. travail :	
Courriel :			
J'accepte de communiquer mon adresse (postale et courriel) aux associations de parents d'élèves : Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>			

Tiers déléguétaire (personne physique ou morale) Lien avec l'élève (*) :	
Fournir une copie de la décision du juge aux affaires familiales.	
Nom de famille :	
Prénom :	
Nom d'usage :	
Organisme :	
Profession ou catégorie socio-professionnelle (code) (<i>pour déterminer le code correspondant à votre situation, voir la liste page 2</i>)	
Adresse :	
Code postal : Commune :	
L'élève habite à cette adresse : Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>	
Tél. mobile : Tél. domicile :	
Tél. travail :	
Courriel :	
J'accepte de communiquer mon adresse (postale et courriel) aux associations de parents d'élèves : Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>	

(*) Ascendant/Fratrie/Autre membre de la famille/Educateur/Assistant familial/Garde d'enfant/Autre lien (à préciser) ou Aide Sociale à l'Enfance (pour responsable moral)

Nous acceptons que notre enfant soit photographié(e) ou filmé(e) pendant les activités scolaires : Oui Non

Nom : Prénom : Niveau : Classe :

AUTRES RESPONSABLES qui ont la charge effective de l'élève (personne physique ou morale)

Fournir une copie de la décision du Juge aux affaires familiales, le cas échéant.

Lien avec l'élève (*)	
Nom de famille :	Prénom :
Nom d'usage :	Organisme :
Adresse :	
Code postal : Commune :	
L'élève habite à cette adresse : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
Tél. mobile :	Tél. domicile :
Tél. travail :	
Courriel :	
Lien avec l'élève (*)	
Nom de famille :	Prénom :
Nom d'usage :	Organisme :
Adresse :	
Code postal : Commune :	
L'élève habite à cette adresse : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
Tél. mobile :	Tél. domicile :
Tél. travail :	
Courriel :	

PERSONNES À CONTACTER (si différentes des personnes déjà indiquées)

Lien avec l'élève (*)	
À contacter en cas d'urgence <input type="checkbox"/>	Autorisé(e) à venir chercher l'élève <input type="checkbox"/>
Nom de famille :	Nom d'usage :
Tél. mobile :	Prénom :
Tél. domicile :	Tél. travail :
Lien avec l'élève (*)	
À contacter en cas d'urgence <input type="checkbox"/>	Autorisé(e) à venir chercher l'élève <input type="checkbox"/>
Nom de famille :	Nom d'usage :
Tél. mobile :	Prénom :
Tél. domicile :	Tél. travail :
Lien avec l'élève (*)	
À contacter en cas d'urgence <input type="checkbox"/>	Autorisé(e) à venir chercher l'élève <input type="checkbox"/>
Nom de famille :	Nom d'usage :
Tél. mobile :	Prénom :
Tél. domicile :	Tél. travail :
Lien avec l'élève (*)	
À contacter en cas d'urgence <input type="checkbox"/>	Autorisé(e) à venir chercher l'élève <input type="checkbox"/>
Nom de famille :	Nom d'usage :
Tél. mobile :	Prénom :
Tél. domicile :	Tél. travail :
Lien avec l'élève (*)	
À contacter en cas d'urgence <input type="checkbox"/>	Autorisé(e) à venir chercher l'élève <input type="checkbox"/>
Nom de famille :	Nom d'usage :
Tél. mobile :	Prénom :
Tél. domicile :	Tél. travail :

(*) Ascendant/Fratrie/Autre membre de la famille/Educateur/Assistant familial/Garde d'enfant/Autre lien (à préciser) ou Aide Sociale à l'Enfance (pour responsable moral)

SERVICES PÉRISCOLAIRES

Restaurant scolaire :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Garderie du matin :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Études surveillées :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Garderie du soir :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Transport scolaire :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		

Date :

Signature des représentants légaux :

FICHE D'URGENCE A L'ATTENTION DES PARENTS*

<i>Nom de l'établissement</i> _____	<i>Année Scolaire 20.. / 20..</i>
<i>Adresse</i> _____	
<i>Téléphone</i> _____	

Nom _____ *Prénom* _____

Classe _____ *Date de naissance* _____

Nom et adresse des parents ou du représentant légal _____

N° et adresse du centre de sécurité sociale _____

N° et adresse de l'assurance scolaire _____

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant au moins un numéro de téléphone :

1. N° de téléphone du domicile _____ Poste _____

2. N° du travail du père _____ Poste _____

3. N° du travail de la mère _____ Poste _____

4. Nom et n° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement _____

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique _____
(Pour être efficace, cette vaccination nécessite un rappel tous les 5 ans)

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre...) _____

NOM, adresse et n° de téléphone du médecin traitant _____

* DOCUMENT NON CONFIDENTIEL à remplir par les familles à chaque début d'année scolaire.
Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'intention du médecin ou de l'infirmière de l'établissement.



J'accepte que la Commune de Wintzenheim, dont le responsable de traitement est Monsieur Le Maire, collecte, enregistre et traite les données à caractère personnel que je viens de renseigner dans ce formulaire ou dans les documents remis. Je prends note que le traitement de mes données

répond(ent) au(x) finalité(s) suivante(s) :

- Gestion du dossier d'inscription scolaire de l'enfant à l'école,
- Gestion des dossiers d'inscription aux prestations municipales en lien avec les activités scolaires et périscolaires de l'enfant,
- Gestion de l'enfant durant toute sa scolarité sur la Commune de Wintzenheim,
- Communication,
- Statistiques.

J'accepte que certaines de ces informations soient communiquées à des tiers extérieurs agissant pour le compte ou en lien avec la Commune dans le respect des finalités précédemment énoncées.

Il convient de noter que vos données ne seront pas transmises à des fins commerciales.

Vos informations personnelles seront conservées aussi longtemps que nécessaire jusqu'à ce votre enfant ne soit plus soumis à l'obligation scolaire sauf si :

- Vous exercez votre droit de suppression des données vous concernant, dans les conditions décrites ci-après ;
- La durée de conservation sera appliquée en fonction de la durée d'utilisation administrative légale ou réglementaire.

Je vous informe que vous disposez d'un droit d'accès à toutes les données à caractère personnel recueillies dans le cadre ce formulaire ou dans les documents remis. Vous disposez également d'un droit de retrait de votre consentement à tout moment, de rectification, d'opposition, de restitution et de suppression de vos données en faisant votre demande auprès du service de la Maire qui a procédé à la collecte de la donnée.

Pour toute information complémentaire ou réclamation, vous pouvez contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (www.cnil.fr).

A défaut de consentement quant à la collecte et au traitement de vos données, la Commune ne sera pas en mesure de traiter votre demande.

Date Nom-prénom / Signature

Ecole Maternelle Arc en Ciel Wintzenheim.

AUTORISATION QUANT AUX PRISES DE VUES ET/OU D'ENREGISTREMENT DE LA VOIX DE VOTRE ENFANT ET A L'EXPLOITATION ULTERIEURE DE CES DOCUMENTS (Diffusion, mise en valeur pédagogique)

Formulaire d'autorisation parentale individuelle

(à faire remplir et signer par les parents en début d'année scolaire)

L'école peut être sollicitée par la presse (presse écrite, radio, télévision) dans le cadre de la réalisation d'un reportage.

L'enseignant de la classe et le directeur de l'école sont attentifs à la qualité de l'organe de diffusion, au contenu du thème, au message véhiculé et au traitement, notamment numérique, des informations (image, interview...) fournies.

Votre attention est particulièrement attirée sur le « droit à l'image et au son (voix) » de votre enfant qui nécessitent votre assentiment pour toute diffusion. L'article 9 du Code Civil donne à tout individu le droit absolu à la protection de son image. Ce droit concerne également une photographie collective, dans la mesure où l'intéressé est identifiable.

Je soussigné(e) M. M^{me}

parent de l'enfant classe de

Utilisation	D'accord	Pas d'accord
Accord pour que mon enfant soit photographié dans le cadre de la photographie collective de classe réalisée par un professionnel au maximum une fois par an.		
Accord pour que mon enfant soit photographié individuellement dans le cadre des activités scolaires.		
Accord pour l'envoi de photographies aux correspondants (pour que les enfants qui correspondent se connaissent mieux).		
Accord pour la publication dans le journal de l'école.		
J'autorise mon enfant à figurer sur un film vidéo (ou un enregistrement sonore) dans le cadre de la valorisation d'une action menée dans la classe ou l'école et donne mon accord pour l'exploitation ultérieure des images réalisées et/ou de la voix de mon enfant par lesquelles il serait reconnaissable.		
J'autorise à ce que mon enfant figure sur un film dans le cadre de la réalisation d'un reportage (événement ponctuel) et donne mon accord pour l'exploitation ultérieure des images réalisées et/ou de la voix de mon enfant par lesquelles il serait reconnaissable.		

Placez une croix dans les cases

Remarques et observations éventuelles :

.....
.....
.....

Date

Signature des parents

Ecole maternelle de Wintzenheim

3 rue A.Meyer

68920 Wintzenheim

mail : ce.0681072w@ac-strasbourg.fr

n° de téléphone : 03.89.27.34.11

Informations aux parents

1. Les horaires de l'école :

- 7H50 - 8H05 : temps d'accueil.
- 8H05 - 11H30
- 13H20 - 13H30 : temps d'accueil.
- 16H : sortie

2. La fiche de renseignements et d'urgence

Le document est à compléter lisiblement, au stylo à bille.

Le code de la profession ou de la catégorie socio-professionnelle devra être renseigné. Vous trouverez les codes sur la page 2 du document intitulé « Fiche de renseignements ».

Si votre enfant présente des allergies, il faudra le signaler sur la fiche de renseignement.

3. Photo d'identité

Il faudra joindre au dossier de votre enfant, 3 photos d'identité.

Ces photos seront utilisées pour illustrer sa carte de présence, pour signaler son crochet.

4. Les coordonnées du périscolaire

« La récréation »

11 rue de la vallée

68920 Wintzenheim

Tél. 09 51 00 47 78 – 06 75 42 76 94

5. Divers

Nous proposerons aux parents qui le souhaitent, un temps d'immersion qui a pour objectif de faire découvrir l'école aux enfants qui fréquenteront la Petite section, à la rentrée prochaine. Il est obligatoire que l'enfant soit présent à chaque séance.

Les séances auront lieu les vendredis de 16H15 à 17H15.

- Les 22 et 29 mai 2026 de 16h15 à 17h accompagné par un parent et un seul
- Les 5, 12 et 19 juin de 16h15 à 17 h sans les parents

Début juillet, des informations complémentaires quant à la date de la rentrée, l'accès à l'école et les affaires à rapporter vous seront communiquées.

Vous pouvez contacter l'école pour tout complément d'information.

Madame, Monsieur

Vous souhaitez inscrire votre enfant en 1ère année à l'école maternelle pour la prochaine rentrée scolaire. Les enfants doivent obligatoirement être vaccinés pour être inscrits dans une école. Pour les enfants nés à partir du 1er janvier 2018, 11 vaccinations obligatoires conditionnent l'entrée ou le maintien dans toute école, garderie, colonie de vacances ou autre collectivité.

- Diphtérie, tétanos et poliomyélite (DTP)
- Coqueluche
- Infections invasives à Haemophilus influenzae de type b
- Hépatite B
- Infections invasives à pneumocoque
- Méningocoque de sérogroupe C
- Rougeole, oreillons et rubéole.

Afin de pouvoir procéder à l'admission définitive, merci de nous faire parvenir le plus rapidement un certificat médical attestant que votre enfant est à jour de ces vaccinations obligatoires.

En cas de contre-indication médicale avérée à un vaccin, le médecin établira un certificat de contre-indication. Le certificat visera obligatoirement une vaccination et non l'ensemble des vaccins.

Je vous remercie et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée

Ramassage scolaire

Madame, Monsieur,

Si vous souhaitez que votre enfant emprunte le car assurant la desserte scolaire pour cette année scolaire, voici quelques informations.

Pour des raisons de sécurité, les arrêts du car scolaire correspondent aux arrêts réglementaires de la ligne régulière de la TRACE.

A noter qu'il vous appartient de sensibiliser votre enfant à avoir une conduite correcte tant sur le trajet pour se rendre au car que pendant le transport.

Par ailleurs, il est nécessaire de prendre connaissance du règlement intérieur ci-joint et de nous fournir certains renseignements dont votre numéro de téléphone et celui d'une autre personne de confiance, ceci afin de pourvoir vous joindre en cas de nécessité.

Les informations d'urgence sont transmises en temps réel via le Facebook de la commune de Wintzenheim ou l'application PanneauPocket Wintzenheim. Nous vous invitons à rester vigilants et consulter régulièrement ces supports communaux de communication.

Pour permettre la meilleure organisation possible de ce transport gratuit il est indispensable de retourner le talon-réponse ci-joint à la mairie au plus tôt.

Avec l'équipe enfance-jeunesse, nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. Vous pouvez joindre la mairie soit par téléphone au 03.89.27.94.84 soit par mail : secretariatgeneral@mairie-wintzenheim.fr

En vous remerciant pour votre compréhension, je vous adresse, Madame, Monsieur, mes salutations les meilleures.



Lucette SPINHIRNY
Adjointe déléguée à
l'enfance et à la jeunesse

TRANSPORT SCOLAIRE PAR PRESTATAIRE DE SERVICE
REGLEMENT INTERIEUR EN VIGUEUR PENDANT
L'ANNEE SCOLAIRE EN COURS

1. Les Voyageurs

Conditions d'accès aux bus :

Sont admis dans le bus :

- les élèves habitant le périmètre desservi (voir la feuille des horaires), inscrits à l'école élémentaire ou maternelle pour l'année scolaire concerné et dont les parents auront renvoyé le talon-réponse à l'école.
- les élèves bénéficiant d'une dérogation accordée par la Mairie.
- deux accompagnateurs adultes au maximum ayant leur siège réservé.

Attente :

A l'aller, l'attente se fera aux arrêts réglementaires de la ligne régulière TRACE. Les élèves doivent rester à l'écart du bord du trottoir jusqu'à l'arrivée du bus dans lequel ils montent sans bousculades.

A l'arrivée à l'école, les « élémentaires » rejoignent, sans tarder, la cour de leur école ; les « maternelles » sont emmenés par l'ATSEM jusqu'à leur école.

Au retour, les élèves de la « Dame Blanche » gagnent le bus dès la fin des cours. Les élèves de l'« Arc-en-Ciel » font de même, accompagnés d'une ATSEM.

En aucun cas, le bus ne pourra prendre du retard pour attendre un élève ou un parent qui ne serait pas à l'heure.

Comportement dans l'autobus :

Dans le bus, chaque utilisateur s'engage à respecter les consignes suivantes :

- rester assis sur son siège avec ceinture pendant les déplacements du bus
- ne pas crier, ni chahuter
- respecter les règles de sécurité exigées par l'accompagnatrice ou le chauffeur, ainsi que le matériel et les autres passagers
- ne pas introduire d'objets dangereux, (pétards, objets tranchants, ...) qui pourraient perturber l'ordre et la sécurité
- ne pas se précipiter vers les portes au moment des arrêts

2. Le Chauffeur doit

- s'assurer du bon état de fonction du bus (éléments visibles), contrôler les périodes de révision et de contrôle technique
- éviter les accélérations ou freinages brusques (sauf en cas d'urgence)
- respecter le code de la route et l'itinéraire quels que soient les horaires
- ne peut, en aucun cas, utiliser un téléphone portable pendant qu'il conduit le bus

3. L'accompagnatrice

- assure la surveillance des élèves durant les trajets
- veille à faire respecter le calme et la discipline pendant les arrêts et les déplacements
- surveille la montée et la descente des élèves et remet les enfants de l'école maternelle aux parents ou aux personnes mandatées par écrit en début d'année scolaire.

4. Les Parents

Pendant le trajet à pied jusqu'à l'arrêt de car et la montée de l'enfant dans le bus ainsi que pour le retour, les parents sont responsables des élèves quel que soit leur âge.

Les enfants qui fréquentent l'école maternelle devront être amenés et attendus à l'arrêt du bus par l'un des parents ou personnes mandatées par eux.

A défaut, ils seront ramenés à l'école, puis à l'association «La Récréation» (Dans ce cas, les heures de garde qui en découlent, ainsi qu'un repas, le cas échéant, seront automatiquement facturés aux familles).

Toute modification concernant l'arrêt emprunté ou la personne cherchant l'enfant, doit être notifiée par écrit au plus tard le matin même du jour concerné.

5. Sanctions

Avertissements :

Dans le cas où un enfant ne respecterait pas, de façon régulière et volontaire, le règlement intérieur du bus,

1. Le chauffeur ou l'accompagnatrice pourront faire une première mise en garde verbale aux élèves
2. La deuxième mise en garde sera accompagnée d'un avertissement écrit aux parents par les services municipaux
3. La troisième mise en garde sera faite sous forme de dernier avertissement écrit avant exclusion.

Exclusion :

Elle est de la compétence du Maire ou de son Adjointe déléguée après avoir entendu le chauffeur ou l'accompagnatrice, ainsi que les parents.

Elle doit faire l'objet d'une notification écrite aux parents et être communiquée au directeur d'école.

Le motif et la durée de l'exclusion y figureront de façon détaillée.

L'exclusion d'un élève pourra être prononcée temporairement ou définitivement selon la gravité de la faute ou de sa récidive.

Voir annexe : « Infos en cas d'urgence »

Le prestataire de service :

Voyages Lucien KUNEGEL

Le Vice-Président de la CA :

Tristan DENECHAUD

Le Maire :

Serge NICOLE

TRANSPORT SCOLAIRE COMMUNAL

2025/2026

Organisé pour desservir LA FORGE - LYCEE DU PFLIXBOURG et SECTEUR EST à partir de la RUE FELDKIRCH.

Horaires approximatifs des arrêts, sous réserve d'un décalage de quelques minutes lié aux éléments fortuits de la circulation routière.

M A T I N

DIRECTION COLMAR

ECOLES ELEMENTAIRE ET MATERNELLE

	<u>ALLER</u>	<u>RETOUR</u>
Départ Ecole	7 h 30	11 h 33
Faubourg des Vosges	7 h 33	11 h 36
Sainte-Odile	7 h 34	11 h 37
Garage Schaffhauser vers WETTOLSHEIM	7 h 36	11 h 39
Halte de WETTOLSHEIM	7 h 38	11 h 41
Malraux	7 h 39	11 h 42
Croix Blanche	7 h 41	11 h 44
Croix Blanche	7 h 43	11 h 46
Malraux	/	/
Halte de WETTOLSHEIM	7 h 44	11 h 47
Sainte-Odile	7 h 46	11 h 49
Faubourg des Vosges	7 h 48	11 h 51

DIRECTION LA FORGE

ECOLES ELEMENTAIRE ET MATERNELLE

	<u>ALLER</u>	<u>RETOUR</u>
Départ Ecole	7 h 35	11 h 33
Jeanne d'Arc	/	11 h 39
Rue des Etangs (vers la voie ferrée)	7 h 45	11 h 49
Lycée Horticole	7 h 47	11 h 54
Jeanne d'Arc	7 h 50	/

APRES-MIDI

DIRECTION COLMAR

ECOLES ELEMENTAIRE ET MATERNELLE

Départ Ecole	13 h 00	16 h 05
Faubourg des Vosges	13 h 03	16 h 08
Sainte-Odile	13 h 05	16 h 10
Garage Schaffhauser vers WETTOLSHEIM	13 h 07	16 h 12
Halte de WETTOLSHEIM	13 h 09	16 h 14
Malraux	13 h 10	16 h 15
Croix Blanche	13 h 11	16 h 16
Croix Blanche	13 h 14	16 h 19
Malraux	/	/
Halte de WETTOLSHEIM	13 h 15	16 h 20
Sainte-Odile	13 h 17	16 h 22
Faubourg des Vosges	13 h 18	16 h 23

DIRECTION LA FORGE

ECOLES ELEMENTAIRE ET MATERNELLE

Départ Ecole	13 h 00	16 h 05
Jeanne d'Arc	/	16 h 08
Rue des Etangs (vers la voie ferrée)	13 h 10	16 h 14
Lycée Horticole	13 h 19	16 h 20
Jeanne d'Arc	13 h 23	/

INFORMATIONS D'URGENCE

Les informations d'urgences sont transmises en temps réel sur le Facebook de la Commune de Wintzenheim ainsi que sur l'application PanneauPocket Wintzenheim.

FREQUENCES RADIOS (la DDE informe toutes ces radios lorsqu'il y a alerte météo et qu'il y a interdiction de rouler pour les transports scolaires)

FRANCE BLEU ALSACE	102.6	03 89 56 20 00
EUROPE 2 COLMAR	96.5	03 89 21 64 00
EUROPE 2 MULHOUSE	99.8	03 89 66 13 66
DREYECKLAND	104.6 ou 101.9	03 89 66 46 06
NRJ	102.1	03 89 56 26 26
FLORIVAL	100.1	03 89 74 15 80
TOP MUSIC COLMAR	106.8	03 88 92 19 19

XX

Talon à compléter et à retourner à l'école afin de confirmer l'inscription sur la liste
des utilisateurs du bus scolaire

REGLEMENT DU BUS SCOLAIRE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2024/2025

Représentant légal de l'enfant :

Nom :

Prénom :

Adresse :

..... Téléphones

Nom et prénom de l'enfant :

est scolarisé(e) à l'école (nom et classe):

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur pour le transport scolaire communal confirme que mon enfant prendra le bus de ramassage scolaire à l'arrêt (préciser le nom de l'arrêt).

Personne à contacter en cas d'urgence autre que le représentant légal :

Nom : Prénom : Téléphone :

Pour les élèves de l'école maternelle, personne autorisée à récupérer l'enfant à l'arrêt de bus :

Nom : Prénom : Téléphone :

Date :

Signature :



CAMPAGNE PÉRISCOLAIRE RENTRÉE 2026/2027



Chers parents,

La campagne d'inscription de l'année 2026/2027 de l'accueil de loisirs « La Récréation » à Wintzenheim aura lieu du lundi 9 mars au vendredi 20 mars 2026. La fiche de recensement des besoins vous sera envoyée par mail pour les familles dont les enfants ont fréquenté la structure en 2025/2026.

Et pour les nouveaux, le dossier doit être retiré dès le lundi 9 mars au périscolaire.



Clôture des inscriptions
le 20/03/2026

Merci et à bientôt !
L'équipe de direction du périscolaire

Vive Demain !



DU 9 AU 20 MARS 2026



27 rue des Remparts
68920 WINTZENHEIM



09.51.00.47.78



larecreationwintz@pepalsace.fr

Mairie de Wintzenheim

28 rue Clémenceau
68920 Wintzenheim
Téléphone : 03.89.27.94.94 / 06.07.64.78.51
[Email : sdurand@mairie-wintzenheim.fr](mailto:sdurand@mairie-wintzenheim.fr)

Chers parents,

À compter de la rentrée scolaire 2026/2027, les services de la ville de Wintzenheim assureront le service de la pause méridienne pour vos enfants. Cette évolution nous permet de vous proposer un accueil adapté aux besoins des familles et encadré par des équipes municipales dédiées.

Pour mieux préparer cette organisation et répondre au mieux à vos attentes, nous vous invitons dès à présent à nous faire part de vos besoins en matière d'accueil du midi. Nous vous remercions de bien vouloir remplir **la fiche de préinscription ci-dessous** et de nous la retourner dans les meilleurs délais, par mail ou en la déposant en mairie.

Les tarifs ainsi que les **dossiers d'inscription définitifs** vous seront communiqués ultérieurement. Votre retour nous est précieux pour garantir un service optimal dès la rentrée de septembre 2026 afin de connaître les familles intéressées par ce service.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question ou information complémentaire.

1. Identité de l'enfant (1 fiche par enfant)

Nom : Prénom : Date de naissance :

Sexe : M F

Ecole et classe fréquentée à la rentrée : Logelbach Wintzenheim Classe :

2. Responsables légaux

Mère	Père
Nom, prénom :	Nom, prénom :
Téléphone :	Téléphone :
Adresse :	Adresse :
Adresse mail :	Adresse mail :

3. Les inscriptions pour le « service de restauration municipale » :

Mon enfant viendra durant toute l'année scolaire aux moments indiqués ci-dessous : cocher les jours fixes de présence souhaités :

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI	PLANNING*
MIDI 11h30-13h30					

* Les présences de mon enfant dépendront d'un planning que je m'engage à fournir au plus tard le 25 du mois précédent. Dans ce cas, merci de préciser si votre enfant viendra 1, 2, 3 ou 4 jours par semaine dans la case « planning ».

4. Les inscriptions occasionnelles / à l'unité :

Les inscriptions occasionnelles devront faire l'objet d'une demande auprès du service (règlement intérieur à venir), elles se feront uniquement par mail.

Fait le :

Signatures des parents :